



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction des Ressources Humaines, des Moyens et
des Mutualisations

Bureau des Relations avec le Public/Accueil Général

Affaire suivie par : Christine MORVAN

Tél. : 04.75.79.28.16

Fax : 04.75.79.29.14

courriel : christine.morvan@drome.gouv.fr

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Articles R 3120-6, R.3120-7 et R.3121-17 du code des transports

Constitution du dossier :

1 - Attestation de réussite à l'examen taxi délivrée par la chambre des métiers et de l'Artisanat de la Drôme – accompagnée du relevé de notes de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission - (arrêté ministériel du 6 avril 2017).

2 - Photocopie recto-verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité, dont le **délai probatoire** applicable prévu à l'article L 223-1 du code de la route est **expiré**.

3 - Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité pour les nationaux ou ressortissants des pays membres de l'Union Européenne.

- Pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne : le titre de séjours en cours de validité recto-verso comportant l'autorisation de travail en France.

4 – Carte d'aptitude physique à la conduite d'un taxi portant la mention d'aptitude à la conduite d'un taxi, délivré par l'un des médecins agréés par la Préfecture, voir liste ci-jointe des médecins agréés.

5 - Attestation d'obtention ou photocopie du diplôme délivré depuis moins de 2 ans au moment de la demande de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) – Une attestation de présence n'est pas valable.

6 - Justificatif du domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, avis d'imposition etc...)

7 - Deux photographies d'identité identiques et récentes (vue de face, tête nue, format 35x45 mm, expression visage neutre, fonds uni gris ou bleu),

Pour information : Nul ne peut exercer la profession de conducteur de taxi si figure une condamnation au bulletin n° 2 de son casier judiciaire.

La demande accompagnée des pièces justificatives doit être obligatoirement adressée par courrier à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA DROME
Bureau des Relations avec le Public/Accueil Général - Taxis
3 Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cédex 9

.../...

3 boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 – Téléphone :04.75.79.28.00

Site Internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr>

Bureau des relations avec le Public/Accueil Général





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA DRÔME

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage :

Né(e) le : à :

N° Département de naissance : Pays :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (**obligatoire**) :

Adresse électronique (**obligatoire et lisiblement libellée**) :

.....@.....

Permis de conduire N° :

Êtes-vous détenteur d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ? :

Si oui préciser dans quel département elle a été délivrée :

Joindre la copie de votre carte professionnelle taxi

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

Fait à :, Le :

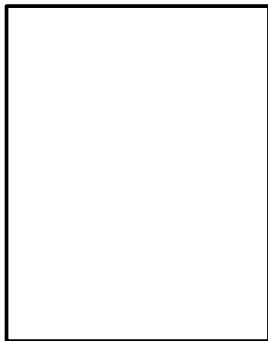
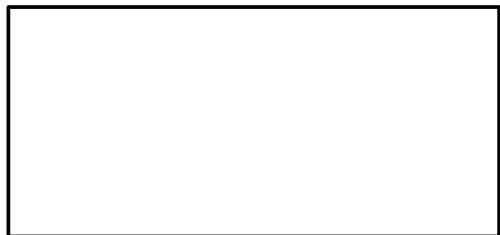


Photo d'identité du chauffeur
au milieu du cadre noir



Signature du chauffeur
au milieu du cadre noir